

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoir : 0

Abstention : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Lilliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique			Absent
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-128 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix Pour décide d'entériner les décisions prises à la séance du 25.11.2024

Secrétaire de séance  
Martine PRODHOMME



Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne  
André TROTTE

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
**Mairie**  
**16, Rue de la Forêt de Perseigne**  
**C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**  
**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**  
**Tel.02.43.97.80.15**  
**Fax.02.43.97.86.85**

Date de convocation : 10.12.2024  
Membres en exercice : 23  
Présents : 21  
Pouvoir : 0  
Abstention : 0  
Votants : 21  
Pour : 21  
Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTEY André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-129 DECISIONS MODIFICATIVES**

**LOTISSEMENT « LA RESIDENCE DU PARC POMMIER » : variation de stock 2024**

**1. reprise du stock initial au 1/01/2024:**

71355 mandat **218 517.81**

3555 titre **218 517.81**

**2. il n'y a pas d'intégration des frais financiers à constater puisque les travaux sont achevés :**  
**608 mandat **796 titre****

### 3. intégration du stock final au 31/12/2024 à constater :

71 35 titre 292 438.58

3555 mandat 292 438.58

Montant des dépenses cumulées :

Dépenses 2015	98 231.42 €
Dépenses 2016	72 378.49
Dépenses 2017	409 029.50
Sous- total	579 639.41 € - 42 861.28 ( participation EDF) =536 778.13 €

Dépenses 2018	5 005.75
Dépenses 2019	390
Dépenses 2020	7 196.17
Dépenses 2021	3 960
Dépenses 2023	3 309.64
Dépenses 2024	169 374.81
Reste à payer	

Total cumulé 726 014.50

Après bornage :

Surface totale privative = 11 286 m2

Dont Parcelles Sarthe habitat = 2 704 m2 et MAM parcelle 4 pommiers 2 de 606 m2

Dont îlots sud et nord à vendre = 7 976 m2

Cession lot 2 les Pommiers 2 = 17 102.68 € de 557 m2

Surface Lots vendus (+ SH+MAM) = 6 740 m2

Surface des Lots non vendus = 4 546 m2

Le SF est égal au montant des dépenses effectuées multiplié par le rapport entre la surface restante à vendre et la surface totale =  $726\,014.50 \times (4546/11286) = 292\,438.58$

#### 4. les recettes

Le résultat global 2024 dégage un déficit global de 370 790.04 €, après le paiement des travaux de finition de la voirie, entraînant le versement d'une participation de 78 351.34 € du BP principal pour équilibrer la section de fonctionnement, et un déficit en investissement correspondant au SF, les avances financières de 170 609.91 € ont été remboursées en totalité.

Participation EDF	42 861.28
Emprunt	300 000
Avance financière Bp 2016	72 378.49
Avance financière Bp 2015	98 231.42
Cession terrain 2018	18 868
Participation Sarthe Habitat	44 985
Cession terrain 2019	18 270
Participation BP Principal 2018	104 369.12
Participation BP Principal 2019	5 258.98
Participation BP Principal 2020	1 295.33
Participation BP Principal 2021	73 343.65
Participation BP Principal 2022	1 676.23
Participation BP Principal 2023	25 997.20
Cession terrain 2020	15 507
Subvention Dpt 2020	11 388
Cession terrain 2021	16 580.70

Cession terrain 2022	0
Cession terrain 2023	19 006.40
Cession terrain 2024	17 102.68
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>887 119.48 €</b>

**- DEPENSES - 768 875.90 € (726 014.62+42 861.28)**

**TOTAL ( D-R) = +118 243.58**

- intérêt d'emprunt 2018	- 1 873.50
- intérêt d'emprunt 2019	-1 899
- intérêt d'emprunt 2020	- 1 113.38
- intérêt d'emprunt 2021	- 516
- intérêt d'emprunt 2022+frais	- 1676.23
-intérêt d'emprunt 2023	- 11 345.60
- Remboursement avance 2018	- 95 174.65
- Remboursement avance 2019	- 21 239.98
- Remboursement avance 2020	- 19 880.78
- Remboursement avance 2021	- 34 314.50
- Remboursement prêt 2023	- 300 000

**TOTAL charges financières 489 033.62 €**

**Déficit = - 370 790.04**

**Participation BP principal 2024 + 78 351.34**

Recette au 276348 (BP commune)  
Dépense au 168748 (BP Pommiers)

Recette au 7552 (BP Pommiers) + 78 351.34  
Dépense au 657364 (BP Commune) - 78 351.34

DM N° 3 BP LOTISSEMENT LES POMMIERS :

Intégration du stock final

Ouverture de crédit en recette Section de fonctionnement	Chapitre 042 Art. 71355 OS	+ 292 450
Ouverture de crédit en dépense Section de fonctionnement	Chapitre 023 OS	+292 450

Ouverture de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 040 Art. 3555	+292 450
Ouverture de crédit en recette Section d'investissement	Chapitre 021 OS	+292 450

DM 5 BP PRINCIPAL :

Crédits supplémentaires suite à des remboursements de caution

virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 16 Art. 165	+ 150
Virement de crédit en dépense Section d'investissement	Chapitre 20 Art. 2031	-150

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide

- D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Secrétaire de séance



Martine PRODHOMME



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTTE

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20241216-16-12-2024\_129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2025

Publication : 07/01/2025

Commune: **Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
Mairie

10, Rue de la Forêt de Perseigne  
Commune Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEBOUCI  
72600 - VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.50.15  
Fax.02.43.97.56.85

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Abstention : 1

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTEY André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Priscillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annie	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Lilliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHF Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-130 CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,  
VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,  
Vu la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,  
VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,  
VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Date de convocation : 10.12.2024  
Membres en exercice : 23  
Présents : 21  
Pouvoir : 0  
Abstention : 0  
Votants : 21  
Pour : 21  
Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZOWIT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHÉ Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-131 DOSSIERS DSIL et DETR 2025**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2025 le projet susceptible d'être éligible est :

Projet 1 : Maison de santé pluridisciplinaire

Ainsi, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet précité,
- Décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	589 500
Fonds Européens	
DETR	200 000
DSIL	360 000
FNADT	
Conseil Régional	150 000
Conseil Général	30 000
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>1 329 500</b>

- **Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DSIL pour le projet susmentionné pour l'année 2025**
- **Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Secrétaire de séance

Martine PRODHOMME



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTET

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**

**Mairie**

**16, Rue de la Forêt de Perseigne**

**C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**

**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**

**Tel.02.43.97.80.15**

**Fax.02.43.97.86.85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20241216-16-12-2024\_131a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

Publication : 20/12/2024

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoir : 0

Abstention : 0

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWIT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Lilliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-131a DOSSIER DETR et DSIL 2025**

**Dossier N°2 : Extension Mairie déléguée de Chassé**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2025 le projet susceptible d'être éligible est :

Ainsi, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet précité,
- Décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	74 787.50
Fonds Européens	
DETR	46 500
DSIL	46 500
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>167 787.50</b>

- **Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, et de la DSIL pour le projet susmentionné pour l'année 2025**
- **Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Secrétaire de séance

Martine PRODHOMME



Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTET

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne

Mairie

16, Rue de la Forêt de Perseigne

C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET

72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE

Tel.02.43.97.80.15

Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20241216-16-12-2024\_132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

Publication : 20/12/2024

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 0

Abstention : 0

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024  
A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTEY André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-132 DONATION D'ARBRES A LA COMMUNE PAR L'ASSOCIATION DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET RAISONNE DE ST RIGOMER DES BOIS**

L'association developpement harmonieux et raisonné de st rigomer des bois a décidé lors de l'assemblée générale du 17.02.2024 de faire don de plusieurs arbres et d'assurer eux-mêmes leurs plantations au Buisson et dans le bourg de St Rigomer des Bois en remplacement de ceux morts.

A cet effet, l'association demande l'autorisation de mettre en œuvre le projet exposé.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte le don d'arbres et Donne son accord pour que les membres de l'association developpement harmonieux et raisonné les plantent au Buisson.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Secrétaire de séance

Martine PRODHOMME



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTJET

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
**Mairie**  
**16, Rue de la Forêt de Perseigne**  
**C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**  
**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**  
**Tel.02.43.97.80.15**  
**Fax.02.43.97.86.85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20241216-16-12-2024\_133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 31/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoir : 0

Abstention : 0

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWIT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-133 RAPPORT SUR L'EAU 2023 DU SIDPEP PERSEIGNE SAOSNOIS**

Il est présenté le rapport d'activité 2023 du syndicat d'eau qui doit faire l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal.

Il est fait remarqué une diminution importante du volume d'eau utilisé depuis les 3 dernières années.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Donne un avis favorable au **rapport d'activité 2023 du syndicat d'eau SIDPEP Perseigne Saosnois**

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Secrétaire de séance

Martine PRODHOMME



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTJET

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
**Mairie**  
**16, Rue de la Forêt de Perseigne**  
**C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**  
**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**  
**Tel.02.43.97.80.15**  
**Fax.02.43.97.86.85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20241216-16-12-2024\_134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 31/12/2024

Publication : 20/12/2024

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoir : 0

Abstention : 0

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-134 MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL DE LA VOIE COMMUNALE N°8 AU GOULET**

Il est présenté un projet de division faisant suite au bornage demandé par les propriétaires des terrains situés 10, route de le Forêt, la F/Chédouet, cadastrés section C 514, 515, 516 et 949 jouxtant la voie communale n°8.

Il convient de redéfinir l'alignement des parcelles le long de la VC 8 et les limites de propriété. Pour cela, une procuration auprès du géomètre Guillerminet en vue de modifier le parcellaire cadastral doit être signée par la commune.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le projet de division présenté modifiant le cadastre le long de la VC 8.
- Autorise M. le Maire à signer le pouvoir auprès du géomètre Guillerminet ainsi que tout acte à intervenir dans cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Secrétaire de séance

Martine PRODHOMME



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTJET

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne

Mairie

16, Rue de la Forêt de Perseigne

C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET

72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE

Tel.02.43.97.80.15

Fax.02.43.97.86.85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20241216-16-12-2024\_135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet . 31/12/2024

Publication : 20/12/2024

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoir : 0

Abstention : 0

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHÉ Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-135 VENTE DE 42 CARTES POSTALES A LA COMMUNE DE NEUILLY LE BISSON**

Suite à l'achat d'une collection de cartes postales de différents bourgs de l'ancien canton de la Fresnaye/Chédouet, la commune de Neuilly le Bisson est intéressée pour acquérir les 42 cartes la concernant. Il est proposé de fixer le prix de vente à 4 € l'unité.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre à la commune de Neuilly le Bisson les 42 cartes postales au prix de 168 €.
- Autorise M. le Maire à procéder à l'émission d'un titre de recettes à l'article 75888 du budget d'un montant de 168 €.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Secrétaire de séance



Martine PRODHOMME



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne



André TROTJET

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

**Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne**  
**Mairie**

**16, Rue de la Forêt de Perseigne**  
**Cune Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET**  
**72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE**  
**Tel.02.43.97.80.15**  
**Fax.02.43.97.86.85**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20241216-16-12-2024\_136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 31/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoir : 0

Abstention : 0

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTET André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

**Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME**

**2024-136 TRAVAUX URGENTS A REALISER SUR LES EGLISES DE ROULLEE ET LA FRESNAYE SUR CHEDOUET**

Vu l'article R 2122-8 du code De la commande publique,

Le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable si son montant estimé est inférieur à 100 000 euros HT pour les travaux et inférieur à 40 000 € HT pour les fournitures et services. Lorsqu'il fait usage de cette faculté, il veille à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin.

Aussi, il est présenté les devis relatifs à des réparations urgentes à effectuer au niveau des églises de Roullée et de la F/Chédouet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer le devis AVEC l'entreprise SARL ANDRIEU pour un montant de 15 615 € HT pour la façade de l'église de Roullée et de 3 665 € HT pour la reprise d'une fissure à l'église de la F/Chédouet, et de stipuler par écrit l'obligation d'intervenir en juillet 2025.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Secrétaire de séance

Martine PRODHOMME



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTTE

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Date de convocation : 10.12.2024

Membres en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoir : 0

Abstention : 0

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16.12.2024**  
**A 19h à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 10.12.2024 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTE, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTE André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis	X		
8	Madame	PATOUT Prescillia			Excusée
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWIT Yolaine	X		
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Excusée
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance : Mme Martine PRODHOMME

**2024-137 ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX AU 01.01.2025**

Il est proposé d'actualiser les tarifs suivants qui ne l'ont pas été depuis plusieurs années :

- La garderie du soir de 0.50 € le ¼ d'heure qui passerait à 0.60 €
- Cours d'escalade du mercredi de 3 € qui passerait à 5 €
- Utilisation du gymnase par les intervenants extérieurs autres que les clubs de sport (cours yoga, pilate...) de 5 € qui passerait à 6 € la séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide d'augmenter les tarifs suivants à compter du 01.01.2025 :

- Le quart d'heure de garderie du soir à 0.60 €

- Activités intervenants extérieurs (professeurs indépendants) au gymnase à 6 € la séance
- Cours d'escalade du mercredi à 5 €

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 23.12.2024

Secrétaire de séance

Martine PRODHOMME



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTJET

Ces actes sont rendus exécutoires après dépôt en Sous-préfecture, et publication, ou notification.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État